



Valeur juridique d'un bon de visite

Par **POI Jérôme**, le **24/10/2018** à **10:54**

Bonjour

J'ai visité une maison via une agence immobilière. Avant la visite, l'agent immobilier m'a fait signer (alors que j'étais encore dans mon véhicule) un bon de visite. Pendant la visite, je me rends compte que l'agent immobilier ne connaît absolument pas le dossier (mode de chauffage, isolation, matériaux...) et au final, les propriétaires présents m'ont donné toutes les informations relatives à leur maison. Après la visite et grâce aux informations données par les propriétaires, je réalise que les superficies données sur le bon de visite sont erronées. Les propriétaires et moi avons d'ailleurs fait part de notre mécontentement au directeur de l'agence.

Ce bien m'intéresse et compte tenu de la façon dont s'est passée la visite, je ne souhaite pas passer par cette agence. De plus, je serai acheteur d'un terrain supplémentaire en plus de la maison (terrain qui ne m'a pas été présenté par l'agence et non inscrit sur le bon de visite).

Ai-je le droit de passer en direct avec les propriétaires pour la vente sans craindre de poursuites juridiques de la part de l'agence?

Merci.

Par **youris**, le **24/10/2018** à **10:59**

Bonjour,

C'est le vendeur qui a un mandat avec l'agence et non vous, donc c'est votre vendeur qui prend des risques en traitant directement avec vous qui avez visité ce bien avec l'agence.

Il appartient au vendeur de respecter le contrat passé avec son agence.